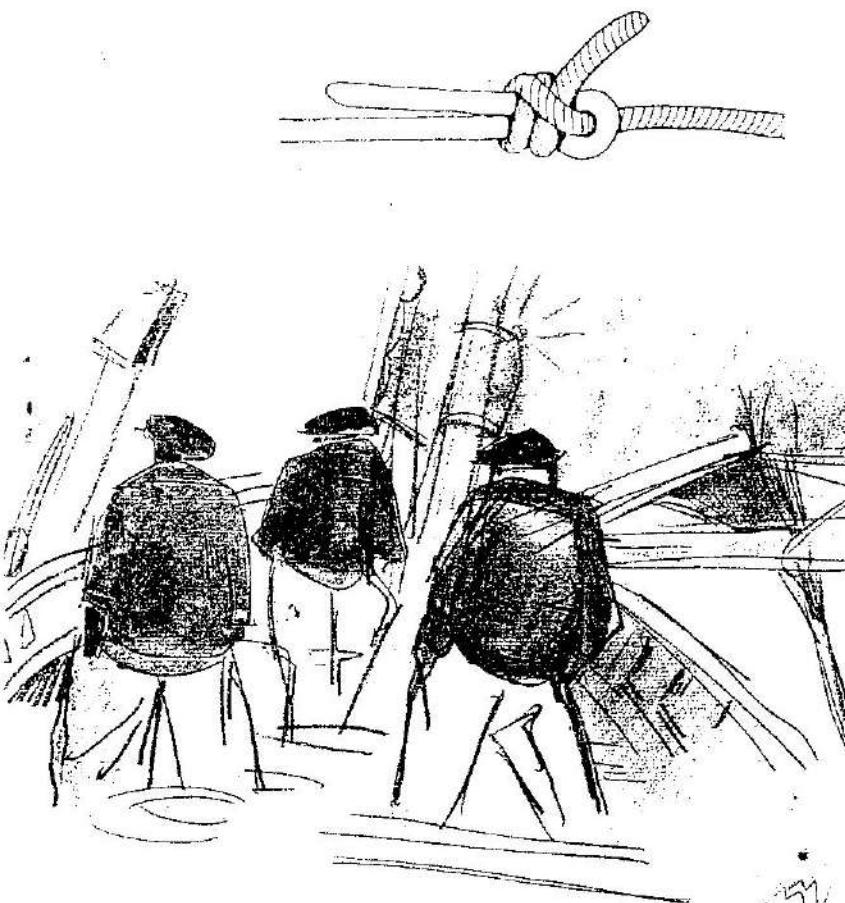
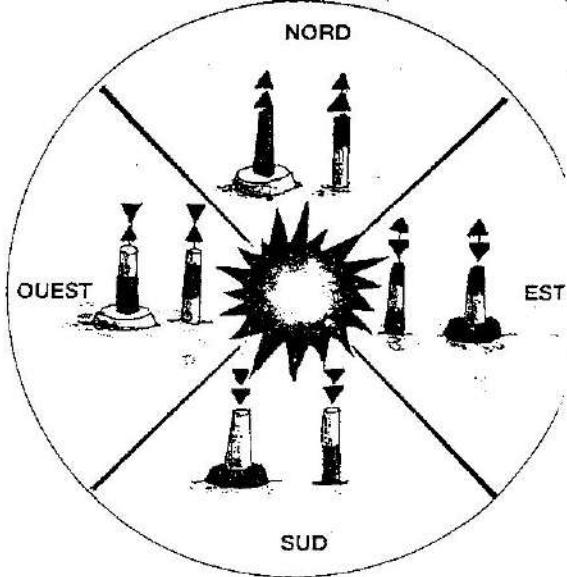


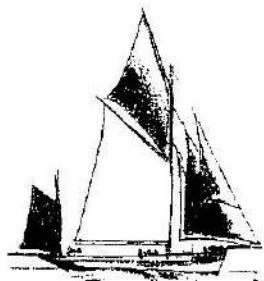
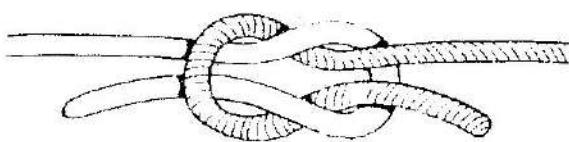
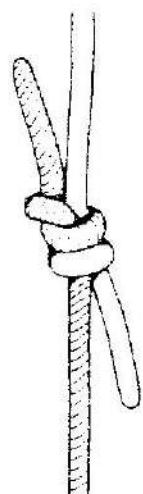
ARCHIVES

Les Echos du "Monte à Regret"

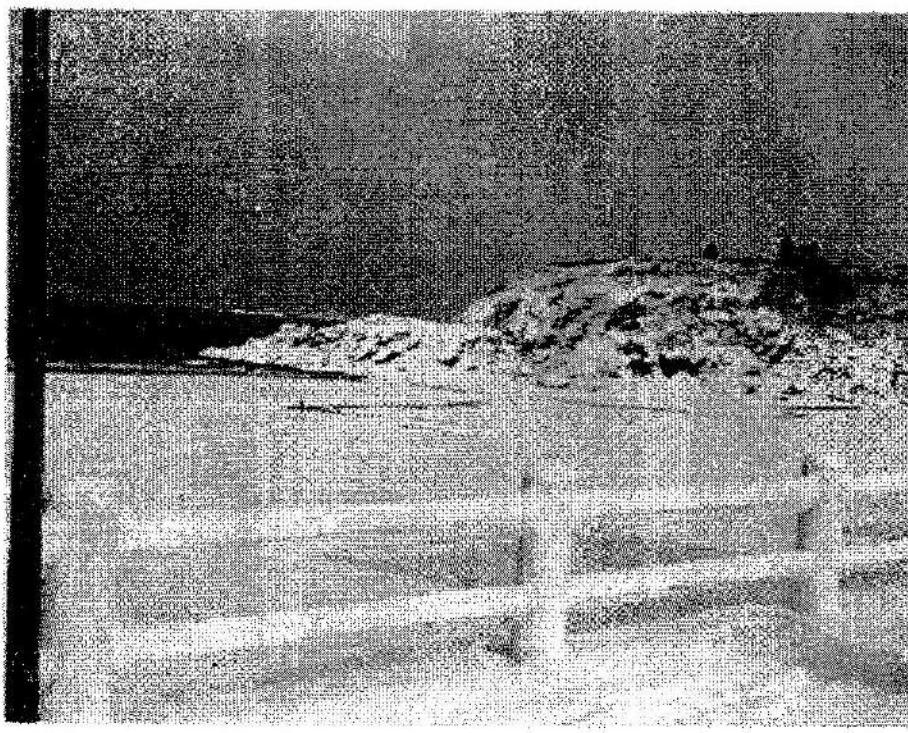
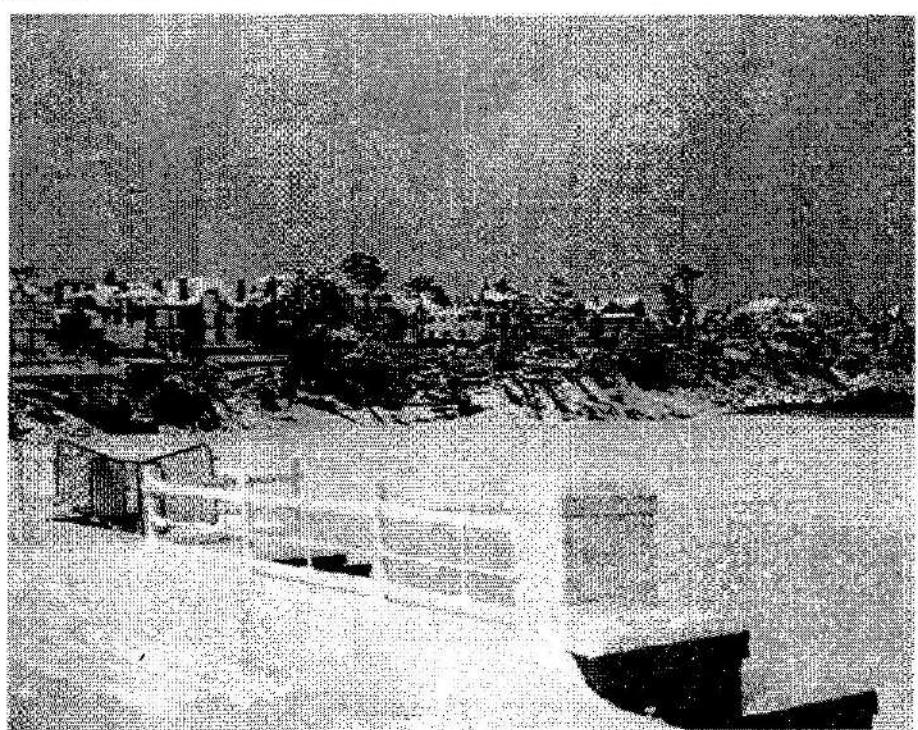
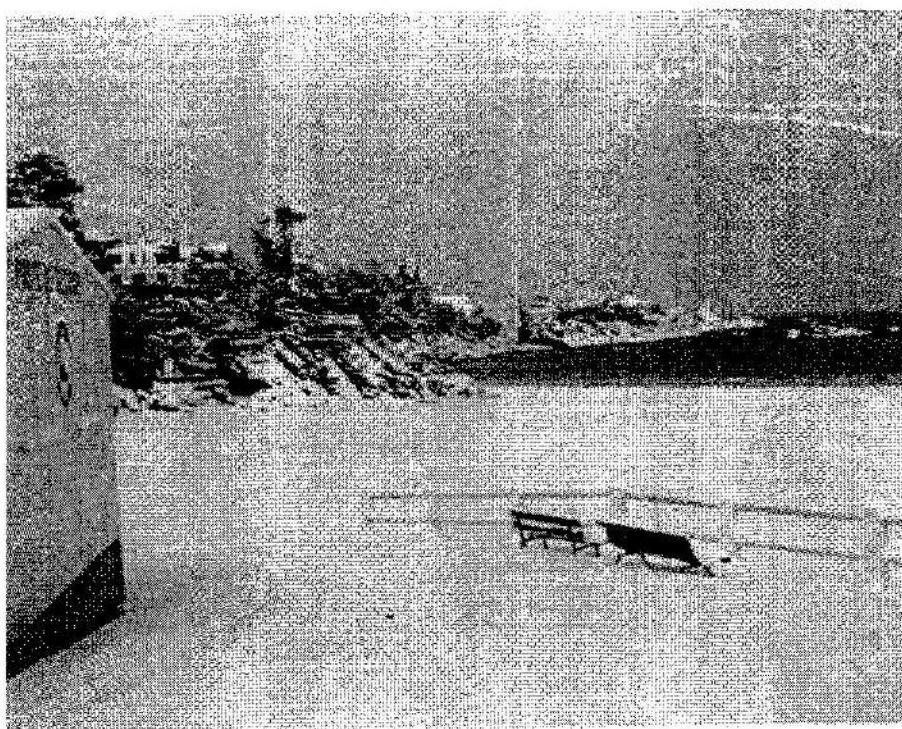
Saison 2004



ASSOCIATION
DES
PECHEURS
PLAISANCIERS
DE
SAINT-LUNAIRE



APPSL-APPSL-APPSL-APPSL-APPSL



A.P.P.S.L.

Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

Mairie de Saint Lunaire

Tel :02.99.46.06.33.

Comité de Direction De l'A.P.P.S.L. 2003

Président :Mr. COLLET Christian

Vice Président :Mr. EUDO Joël

Secrétaire :Mr. THIERSAULT Joël

Secrétaire Adjoint :Mr. DESBOIS Christian

Trésorier :Mr RUELLAN Yves

Trésorier Adjoint :Mr. LE DRUILLENEC Serge

**Membres : Mr. GEYLER Guy
Mr. JOURDAN Dominique
Mr. LEFEUVRE Bernard
Mr. RICHARD René
Mr. RIO Michel**

Relations avec le Y.C.S.L.:Mr. MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie :Mr. LE BIHAN Philippe

Membre d'Honneur : Mr. Nicolas HULOT.

Le Mot du Président

Chers amis,

Comme chaque année vous passerez à la Mairie, avant le 1^{er} Mai, pour vous acquitter de votre redevance mouillage, aussi je vous rappelle que nous arrivons en 2004 au terme de l'augmentation de la taxe domaniale qui était prévue sur quatre ans, c'est donc une bonne nouvelle. Les esprits commencent à se mobiliser, comme tous les ans à pareille époque, pour préparer les mouillages et les embarcations en vue de la prochaine saison de pêche, espérons qu'elle sera aussi calme que la précédente. En effet en 2003 nous n'avons eu à déplorer aucun coup de vent dévastateur, aucun naufrage pour la première fois depuis bien longtemps, mais restez vigilant, et souvenez vous que la chaîne de mouillage ne vaut que par le plus faible de ses maillons.

Grâce au beau temps et à une bonne mobilisation des adhérents, notre concours de pêche a été une grande réussite, avec une affluence record.

Une grande première a eu lieu en 2003, à l'occasion des 10 ans de l'A.P.P.S.L., avec le « repas de l'association » qui a réuni presque tous les adhérents et sympathisants et qui, à la demande de beaucoup d'entre vous va devenir le repas annuel de fin de saison. J'en profite pour remercier les bénévoles et les services techniques de la Mairie, car sans eux notre grande fête n'aurait pas été possible.

De plus en plus de gens s'intéressent à l'A.P.P.S.L. en prenant des cartes de sympathisant, c'est encourageant car notre association ne fait pas que gérer les mouillages, elle participe le plus possible à la vie de Saint Lunaire.

C'est ainsi que cet été, adhérents ou non, des Lunairiens ont participé ensemble au nettoyage des plages souillées par des galettes de fuel, je les félicite, comme les a félicité cet été notre membre d'honneur Nicolas Kulot.

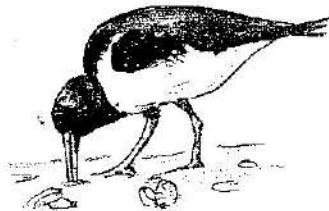
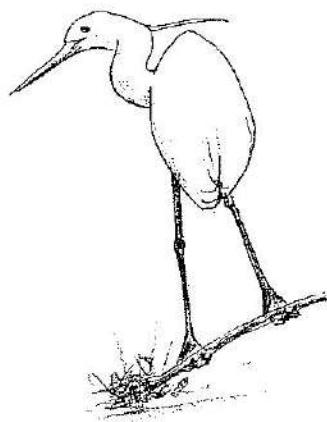
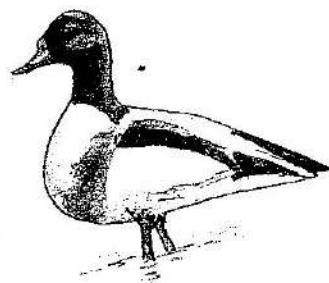
Tous les ans nous devons refuser ou ajourner beaucoup de demandes de mouillages, nous nous en excusons mais malheureusement le plan d'eau n'est pas extensible.

À l'aube de cette nouvelle saison nous avons tous une pensée pour les familles de Jean Auzépy et de Mme Paul Launay, nous sommes de tout cœur avec elles et nous leur exprimons à nouveau toute notre sympathie.

Je ne terminerai pas sans vous souhaiter comme chaque année une bonne saison de pêche, tout en respectant les ressources et la mer qui nous donne tant de plaisir.

Bon vent, belle mer et beaucoup de plaisir en pêche.

Votre Président, Christian Collet.



A.P.P.S.L. SAISON 2004

Cotisation : **10,00 €**

Redevance mouillage:

Bateau < 7 m.	109,40 €
Bateau > 7 m.	54,70 €

Va et Vient : **23 €**

Redevance Passerelle : **23 €**

Redevance Navette : **70 €**

	2001	2002	2003	2004
Taxe domaniale	165,00 F	210,00 F	255,00 F	300,00 F
Redevance Mairie	0,00 F	0,00 F	0,00 F	0,00 F
T.v.a.	32,34 F	41,16 F	49,98 F	58,80 F
Redevance mouillage	197,34 F	251,16 F	304,98 F	358,80 F
Redevance mouillage	30,89 €	38,29 €	46,49 €	54,70 €

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2004, les redevances des mouillages et « va et vient »ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer **en mairie** en fournissant l'attestation d'assurance 2004 du bateau concerné.

Mouillage d'un bateau de moins de 7m : 54,70 €.

“ “ plus de 7m : 109,40 €.

“ “ « va et vient » : 23 €.

RAPPEL : Les redevances sont à payer **avant le 1^{er} Mai**. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors ré attribué.

Cotisation d'adhésion à l'A.P.P.S.L. : 10 €.

Cotisation « Passerelle » : 23 €. (à régler à l'APPSL)

Pour la mise à jour du fichier de l'association, signalez les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale.(bateau ,adresse,téléphone fixe ou portable....)

Certains n'ont toujours pas fourni au secrétaire les titres de propriété de leur bateau, comme il avait été demandé l'an passé, dépêchez vous.

Renouvez chaque année vos demandes, de mouillages, de « va et vient », de place sur la passerelle, de permutation, avant fin Février si vous voulez qu'elles soient prises en compte pour la saison à venir. Les demandes non renouvelées sont extraites des listes d'attente.

Rappel de la longueur de chaîne sous la bouée :

-ligne au dessus du zéro des cartes : 16 m. maximum

-ligne C : 15 m. maximum

-ligne A et B : 13 m. maximum

NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de La bouée porteuse.

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau (bateaux qui se touchent par exemple...), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais. Cela permettra de prévenir rapidement les parties concernées, et peut être d'intervenir avant que la situation ne s'aggrave. (d'où l'importance d'avoir les bons N° de téléphone)

Heureux retraités.....

Vous êtes cinquante trois, membres de l' A.P.P.S.L.
et utilisateurs du plan d'eau.

Toujours débordés, car ce n'est pas rien de gérer cent soixante huit heures de temps libre par semaine...

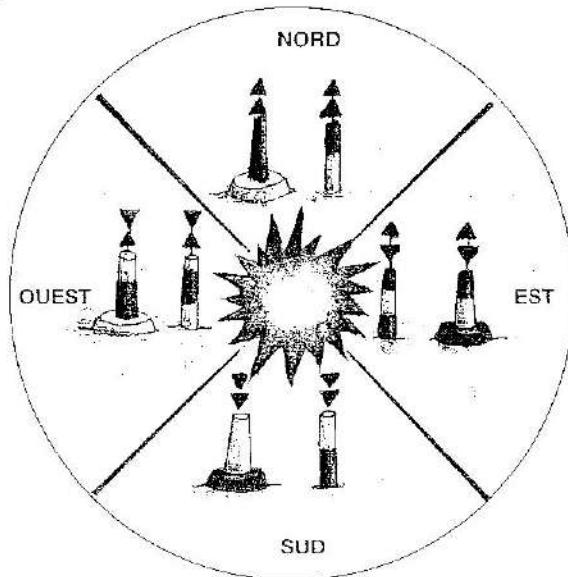
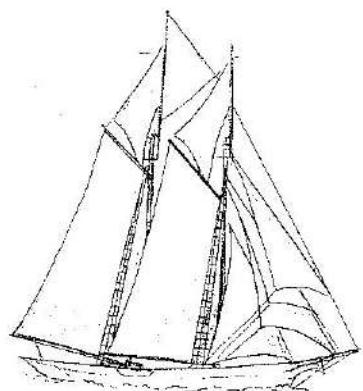
Heureusement, très souvent disponibles pour former un potentiel de bénévoles non négligeable, auquel on fait régulièrement appel et qui permet à notre association de s'insérer dans la vie Lunairienne. (Concours de pêche ; Raid émeraude ; Fête de la vallée ; élections ; Pardon de Saint Lunaire ; Lutte anti-pollution ; Téléthon , sans oublier le repas de fin de saison.....)

En fait du monde des « actifs », vous êtes passés au monde des « très actifs polyvalents » que ce soit dans votre vie personnelle ou associative, car c'est important de garder le contact.

Alors comme tous les ans, on comptera sur vous en 2004 afin que, à votre image, l' A.P.P.S.L. garde sa belle vitalité.

Merci à tous pour le temps libre que vous avez consacré et que vous consacrerez encore à notre association.

MAINTENEZ LE CAP



ECHOS DE L'APPSL

Un pêcheur plaisancier sur deux est Lunairien



Soixante-huit personnes ont assisté, en présence du maire et de sa première adjointe, à l'assemblée générale.

Bon an mal an, les effectifs restent stables au sein de l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire. Le président, Christian Colist, a annoncé le chiffre de 110 adhérents lors de l'assemblée générale, salle Aimé-Le Foll, samedi. « Sur cet effectif, 57 sont des Lunairiens résidents principaux, et 28 des résidents secondaires. Les autres membres viennent de l'extérieur ou sont de simples sympathisants », a-t-il ajouté. Il a retracé les événements de 2002, les participations aux manifestations extérieures comme le Téléthon ou l'organisation de l'incontournable concours de pêche en mer du début août.

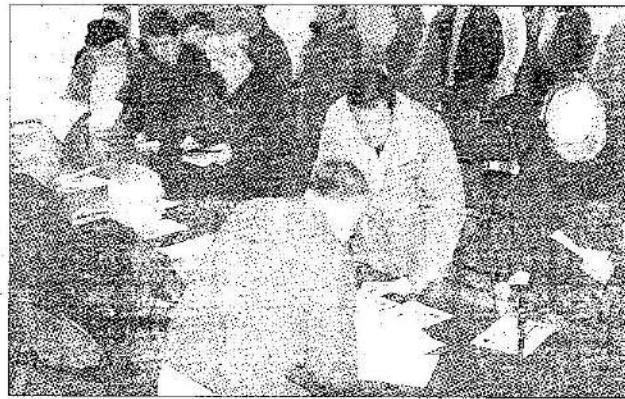
Après deux années moroses successives, 52,300 kg de prises en 2000 et 31,610 kg en 2001, les pêcheurs sont rentrés à la Pointe du Décollé, avec 67,650 kg en août. Mais cela reste loin des 211 kg enregistrés en 1999 pour un nombre équivalent de participants. A côté des réjouissances, l'APPSL a aussi connu des

soucis. « Cette année, nous avons eu à dépêtrir cinq bateaux à la dérive, mais récupérés à temps et quatre naufrages. Sur ces derniers, trois ont pu reprendre la mer après réparation, l'autre étant entièrement détruit. » Pour le président, ce fut l'occasion de rappeler que la majorité de ces avatars étaient dûs aux conditions météo ou à l'infortune de mer. « Cependant la négligence est aussi un facteur que nous avons re-

levé : mauvais état de la ligne de mouillage, défaut d'entretien. »

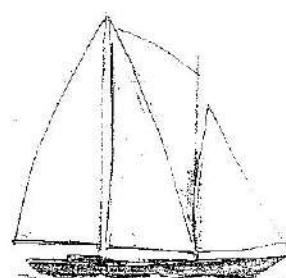
Les prochains rendez-vous sont fixés : descente des chaînes, jeudi 20 à 14 h ; remise en place des passerelles, mardi 1^{er} avril ; seconde descente des chaînes vendredi 18 avril. Le concours de pêche aura une nouvelle fois lieu le premier dimanche d'août, avec départ et arrivée à la Pointe du Décollé et une enveloppe de 650 € de prix annoncés.

Pêcheurs plaisanciers : le calendrier des activités



C'est le moment d'acquitter sa cotisation.

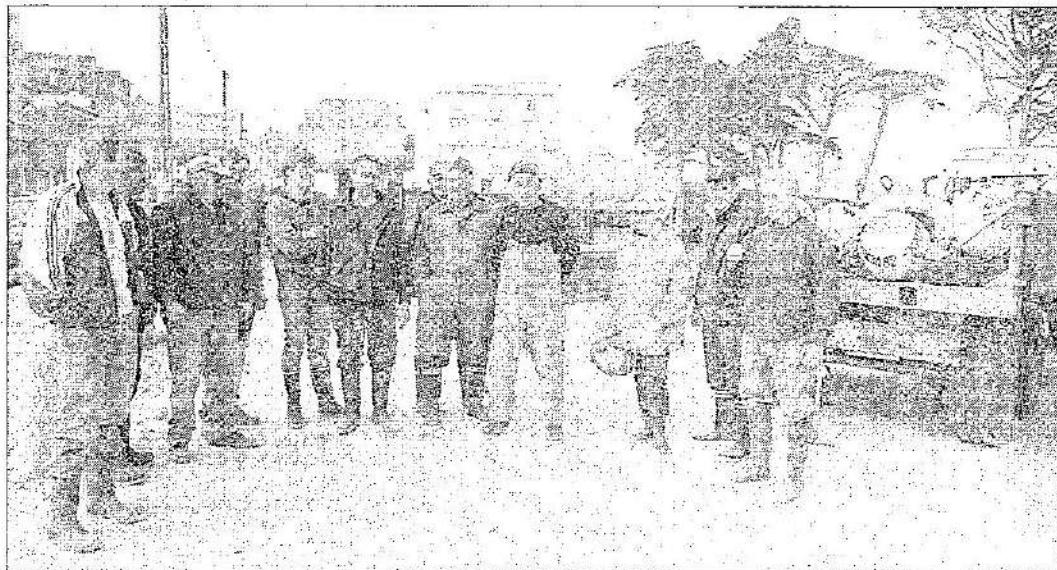
Samedi 15, se tenait l'assemblée annuelle de l'APPSL dans une ambiance amicale, où le président n'a pu prendre la parole qu'après que de nombreux membres aient réglé leur cotisation. Sur les 114 adhérents, 85 étaient présents. Après les recommandations répétées chaque année sur l'importance de la qualité des mouillages et les risques entraînés par des changements de bateau, le président a donné le calendrier des événements à retenir pour l'année 2003 :



EN MARS
ON SE
PREPARE

ECHOS DE L'APPSL

Saint-Lunaire Saison estivale en vue pour les plaisanciers



La descente des chaînes, un avant-goût de saison estivale pour les pêcheurs plaisanciers.

Jeudi, en début d'après-midi, l'Association des pêcheurs plaisanciers a invité ses membres à venir installer les mouillages pour la saison. Beau temps aidant, ils étaient une vingtaine de bénévoles au rendez-vous fixé près du Yacht-club, dans la descente conduisant à la Grande Plage.

Pour les aider dans les manœuvres les plus délicates, la commune a mis le tractopelle des ser-

vices techniques à leur disposition. « Nous sommes une vingtaine ici, mais d'autres adhérents sont déjà sur la plage, au pied de la Pointe du Décollé », a affirmé Christian Collet.

Le président de l'APPSL a ajouté, pince sans rire : « De nombreux témoins de mouillages sont portés disparus cette année. » Mais il tient aussi à vite rassurer ceux qui ignorent le jargon des pêcheurs-plaisan-

sanciers. « Les témoins de mouillages sont tout simplement les repères qui servent à marquer les emplacements des mouillages. Certains, trop légers, sont partis au large. D'autres ont peut-être été enlevés par des enfants ou des promeneurs. » Une seconde descente des chaînes a déjà été planifiée pour les adhérents. Elle aura lieu le 18 avril et sera précédée de la mise en place des passerelles, le 1^{er} avril.

.....PUIS ON PASSE A L'ACTION.

Les plaisanciers sur les mouillages



Quelques membres de l'association des pêcheurs plaisanciers autour de leur président à l'occasion de la mise en place des mouillages réalisée avec l'aide des engins de la commune.

La majorité des membres de l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire ont profité du coefficient de la grande marée pour procéder à la mise en

place des mouillages et des va-et-vient.

Comme chaque année c'est l'occasion pour tous les pêcheurs de se retrouver pour

évaluer, organiser et mettre en place les mouillages de telle manière que les incidents d'échouage n'arrivent pas quand la mer sera moins clémente.

Bon Anniversaire

Saint-Lunaire

Les pêcheurs-plaisanciers ont fêté leurs dix ans

Samedi soir, 208 convives étaient présents à la salle omnisports, à l'occasion du banquet d'anniversaire de l'association des pêcheurs plaisanciers, créée voilà dix ans par Patrice Hardy, premier président. « Le maire de l'époque, Pol Le Breton, avait accordé quelques mouillages aux plaisanciers, mais on sentait venir des petites tensions parmi certains pêcheurs professionnels. Nous avons alors créé cette association comptant des plaisanciers et des pêcheurs, comptant des membres issus de tous milieux sociaux, pour gérer les mouillages », précise Patrice Hardy.

Depuis l'époque des pionniers, l'association a su dépassionner les débats tout en prenant une place importante dans le tissu associatif local. « Nous apportons notre aide chaque fois que nous le pouvons, au Téléthon par exemple. Cet été, nous avons participé au ramassage des boulettes de fuel qui polluaient nos plages. On n'oublie pas d'aider les navigateurs en difficulté,



De gauche à droite, le maire, Michel Penhouët ; Christian Collet, président ; Patrick Hardy, président fondateur.

comme on a pu le faire lors des récents coups de vent », a-t-il ajouté. Estimant, après trois ans de présidence, que l'association pouvait naviguer sans son premier capitaine, Patrice Hardy a passé la barre à Christian Collet, second président de

l'APPSL, maître d'œuvre de la soirée. « L'association a grandi, en dix ans. Elle compte environ 120 membres », a indiqué Christian Collet. Ils étaient presque tous là pour souffler les dix bougies du gâteau d'anniversaire.

Les capitaines ont su motiver leurs équipages et le navire est toujours à flot pour ses dix ans, c'est une preuve de bonne santé pour l'A.P.P.S.L.

Merci à eux et à Monsieur le Maire pour l'aide accordée à notre association qui, de son côté, fait tout son possible pour participer à la vie Lunairienne grâce aux nombreux bénévoles qui répondent toujours présent, qu'ils en soient remercié également.



.....Environ 220 convives, les adhérents et sympathisants avec leur famille et leurs amis ont passé un bon moment de convivialité.

10 ans... et beaucoup de monde pour fêter ça...



De bons moments que l'on renouvelera avec le repas annuel de fin de saison.....



Néanmoins j'ai été très fier du moteur à mon université, mais je n'ai pas pu le montrer. Merci à Clément Béchard qui nous a donné un excellent coup de main. L'échange n'a pas été parfait.....

Monsieur Christian COLLET
Président de l'A.P.P.S.L.
205 rue de Saint Briac
35800 SAINT LUNAIRE

Chers Amis,

J'ai bien reçu votre invitation pour fêter le dixième anniversaire de l'Association et je vous en remercie.

J'aurais aimé être parmi vous pour cet événement, mais je me suis déjà engagé pour ce soir là. J'en suis désolé.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée, qu'elle soit historique et conviviale pour tout le monde.

Amicalement,

Nicolas Hulot

Nicolas Hulot

DATES A RETENIR

- Mardi 2 Mars 2004 : vérification des passerelles.
- Mardi 9 Mars 2004 : **Descente des chaînes.**
R.V. à 14h. Tracto-pelle + remorque
Basse mer : 15h51 Hauteur : 1m.

Samedi 13 Mars : ASSEMBLEE GENERALE
17H30 Salle Aimée LE FOLL

- Mardi 6 Avril 2004 : **Descente des chaînes.**
R.V. à 14h. Tracto-pelle + remorque
Basse mer : 15h49 Hauteur : 0,85m.

DIMANCHE 1^{er} AOÛT 2004 :

CONCOURS DE PÊCHE

- Vendredi 15 Octobre 2004 : **Remontée des chaînes.**
R.V. à 14h. Remorque
Basse mer : 15h39 Hauteur : 1m40.

Samedi 23 Octobre 2004 :
REPAS DE FIN DE SAISON

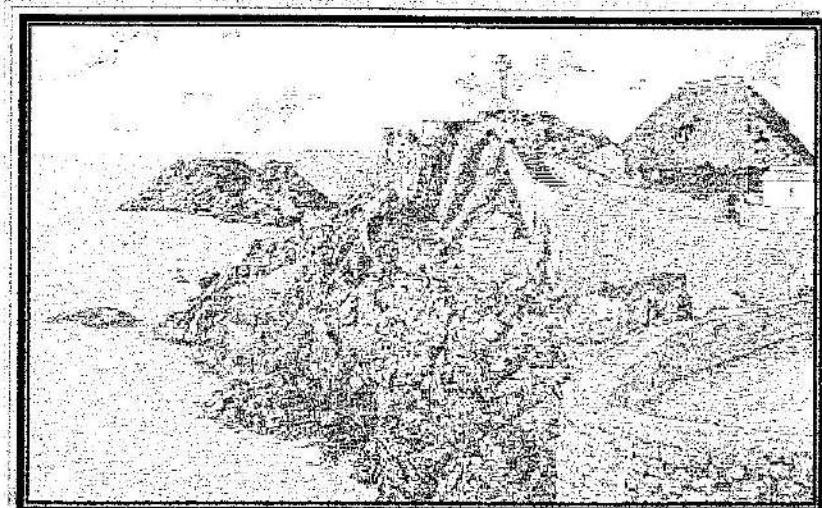
(si vous avez des travaux à effectuer, ou si vous êtes absent contactez le Président de l'A.P.P.S.L. au 02.99.46.00.94)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE SAINT LUNAIRE

*Grand concours
de pêche en mer
1^{er} Août 2004*

Rendez vous Pointe du Décollé

* * * * * 650 € de Prix * * * * *



- ❖ Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L., et sur invitation.
- ❖ Inscriptions sur place : 8 € par embarcation de 3 pêcheurs maximum.
- ❖ Remise du règlement et du ticket de participation (valable pour le repas) dès 7 h lors de l'inscription au Décollé.
- ❖ Départ 7h30 de la zone de mouillage et retour à 12h.
- ❖ Pesée des prises à partir de 11h30.
- ❖ Remise des prix à 13h.

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE DANS UN CADRE MERVEILLEUX. BUVETTE, REPAS SOUS ABRI. (Poissons du jour, moules, galettes saucisses, frites, etc.....)

---OUVERT A TOUS---

A.P.P.S.L.
CONCOURS DE PÊCHE du 3 AOÛT 2003

Clas.	Nom	Points	Poids	Poissons
1	PRAT Gérard	1190	32,56 Kg	70 maquereaux; 14 daurades ;6 orphies, 5 chincharts
2	MIRIEL Robert	394,5	5,75 kg	18 Dorades, 1 grondin
3	GOASDOUE	269,5	4,55 kg	3 Bars 1,9kg ; Maquereaux 0,35 ; orphies 2,3kg
4	DUBOURG	237,5	2,9 kg	2 Bars 2,1kg ; 1 orphie ; 1 Maquereaux
5	DUHOT Jean	218,5	6,95 kg	15 maquereaux ; 1 Daurade ; 10orphies
6	LEGUILCHER Frères	183	6,1 kg	34 maquereaux
7	HAMON	168	4,5 kg	25 Maquereaux, 3 Daurades
7	FILLAUD	168	5,6 kg	32 Maquereaux 5,2 ; 3 chincharts 0,4
9	DUBOIS J.M.	166,5	5,55 kg	15 Maquereaux ; 2 orphies
10	HARDY P.	157,6	5,25 kg	33 Maquereaux
11	DUHOT F.	127	5,9 kg	Maquereaux
12	JUMEL C.	120	4 kg	19 aquereaux 4 kg
12	GUILLOU J.	120	4 kg	22 Maquereaux
14	BOUVRAIS	91,5	1,45 kg	Daurades 1,2 kg ; grondin 0,25 kg
15	MAZURIER + Maire	87	2,9 kg	18 Maquereaux
16	GUYONNET	82,5	2,75 kg	17 Maquereaux
17	EPIVENT E.	69	2,3 kg	13 Maquereaux
18	BOUDART	61,5	2,05 kg	13 Maquereaux
19	LAUNAY Paul	59	0,8 kg	Maquereaux 0,35 ; Daurades 0,55
20	COLLET A.	56	0,825 kg	1 vieille 0,7 ; 1 Daurade 0,15kg
21	FAUVARQUE Nathalie	53,25	0,8 kg	1 Daurade ; 3 Vieilles
22	RAULT Y.	48	1,6 kg	3 Maquereaux ; 6 chincharts
22	THIERSAULT Y.	48	0,8 kg	3 Daurades, 1 maquereau
24	GALBOIS	38	0,8 kg	1 Maquereau ; 1 Daurade 5 Vieilles
25	ROBERT G	37,4	9,15 kg	1 Maquereaux 0,35 kg ; 30 orphies 8,8 kg
26	HENRY M.	36,5	0,95 kg	5 Maquereaux ; 1 Daurade
27	BLANCHARD	36	1,2 kg	5 Maquereaux
28	ROUBAUT	30	1 kg	5 Maquereaux
29	DELACHAT	25,5	0,85 kg	4 Maquereaux
30	THEBAULT	22,5	0,75 kg	5 Maquereaux
31	MOTTAY	21	0,7 kg	5 Maquereaux
32	LE BIHAN P.	18	0,6 kg	4 Maquereaux
33	MOUCHON Ph.	13,5	0,45 kg	3 Maquereaux
				BOULEAU ; GUILLEMOT L. ; JOUET ; FROSTIN ; ROHART C. ;
40	INSCRITS		126,335 Kg	
			Rentrés	

40 Bateaux au concours de pêche en mer

Nicolas Halot a eu la gentillesse de venir remettre les prix de notre concours, et de nous faire quelques mots sur sa fondation pour le respect de l'environnement et sur l'importance du respect de la ressource halieutique.



Le concours de pêche, organisé dimanche par l'association des pêcheurs plaisanciers (APPSL), restera sans doute dans les plus beaux. Quarante bateaux y ont pris part, avec à bord un capitaine et deux matelots. En tout, cent vingt pêcheurs ont fait pour les meilleures une excellente pêche, pour les moins chanceux une belle sortie en mer sous un soleil azuréen. En attendant le verdict de la pesée, matelots et familles se retrouvaient au Décoré, autour d'une quinzaine de tables.

« Il y a bien quatre cents personnes ce midi », indique, ravi, le président Christian Collet. 120 kg de mulles, autant de fritas, 50 kg de saucisses attendaient les convives qui, eux, lorgnaient vers la grosse quantité de maquereaux, prêts à se faire griller. Vers 13 h 30, le jury proclama les résultats. Au total, 150 kg de poissons ont été pêchés. L'équipage composé de Gérard Prat, Michel Louët et Tribault Marion, revenu avec 92,500 kg de prises, recevait une coupe remise par Nicolas Halot, venu en voisin et ami de l'APPSL. « Bravo aux lauréats. Mais, si je suis aussi parmi vous aujourd'hui, c'est pour vous remercier du travail de nettoyage des plages que vous avez fait bénévolement », a souligné le président de la Fondation qui porte son nom.

Pour compléter le podium, on retrouvait aux côtés de l'équipage Prat l'équipage Miriel suivi de l'équipage



LE VICE PRESIDENT

En pleine concentration.....

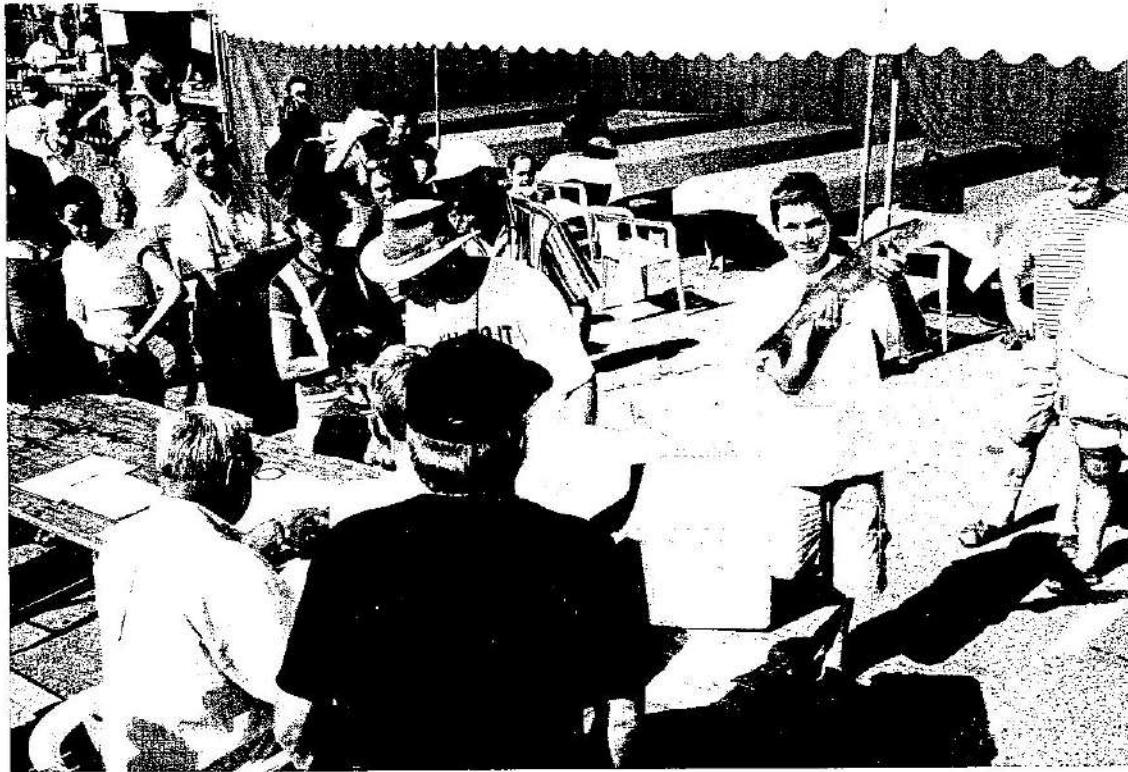


.....Avant l'effort



CONCOURS DE PÊCHE

les beaux « Bars » que l'on pêche.....

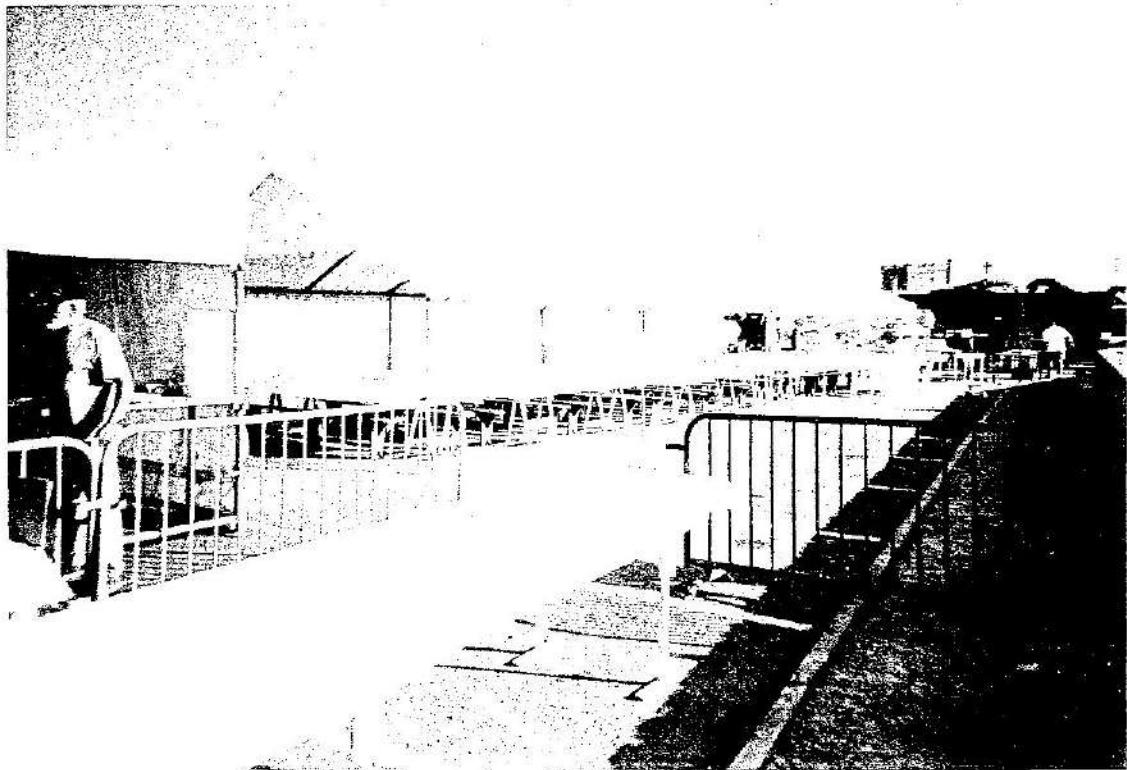


Et ceux que l'on
raconte.....



CONCOURS DE PECHE

Avant



et après



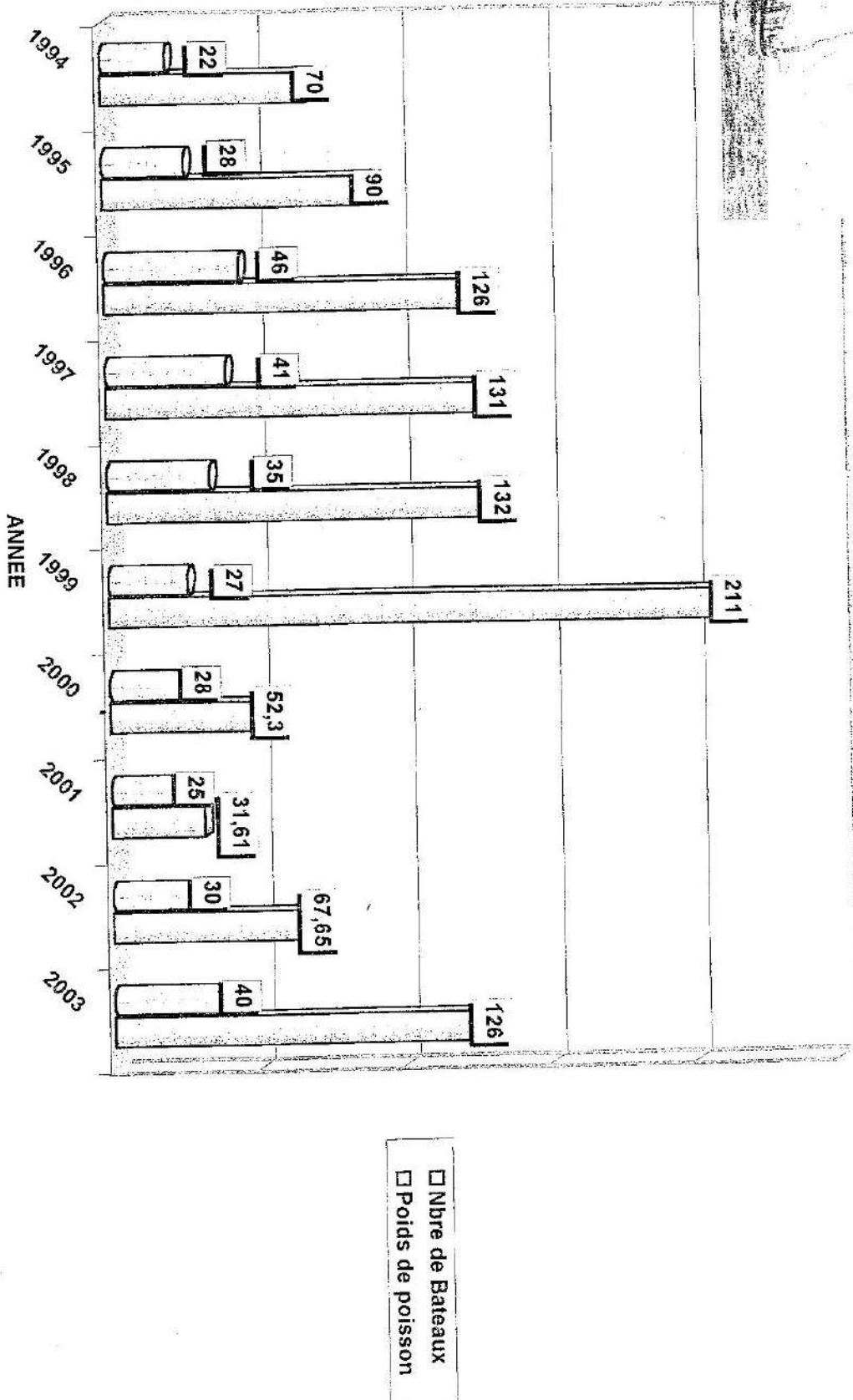
avec les baleines, merci à tous !

10 ans de concours

"Les Lauréats"

- 24 Juillet 1994 : FILLAUD S. - PRAT G. - JAGOU Y.
- 16 Juillet 1995 : GOASDOUE Y. - DUHOT F. - PRAT G.
- 4 Août 1996 : DUHOT F. - DUBOIS J.M. - GOASDOUE Y.
- 3 Août 1997 : LE GALL P. - DURAND - DUBOIS J.M.
- 2 Août 1998 : RAULT M. - PRAT G. - HENRY M.
- 1 Août 1999 : GOASDOUE Y. - RAULT M. - POTIER R.
- 6 Août 2000 : LAUNAY P. - DUBOIS J.M. - DESCHANDELIER
- 5 Août 2001 : FROSTIN G. - FAUVARQUE N. - GOBERON G.
- 4 Août 2002 : DESCHANDELIER - DUBOIS J.M. - DUHOT F.
- 3 Août 2003 : PRAT G. - MIRIEL R. - GOASDOUE Y.

APP SL 1994/2003
UNE DECCENNIE du CONCOURS DE PECHE



" Les chasseurs de Boulettes"



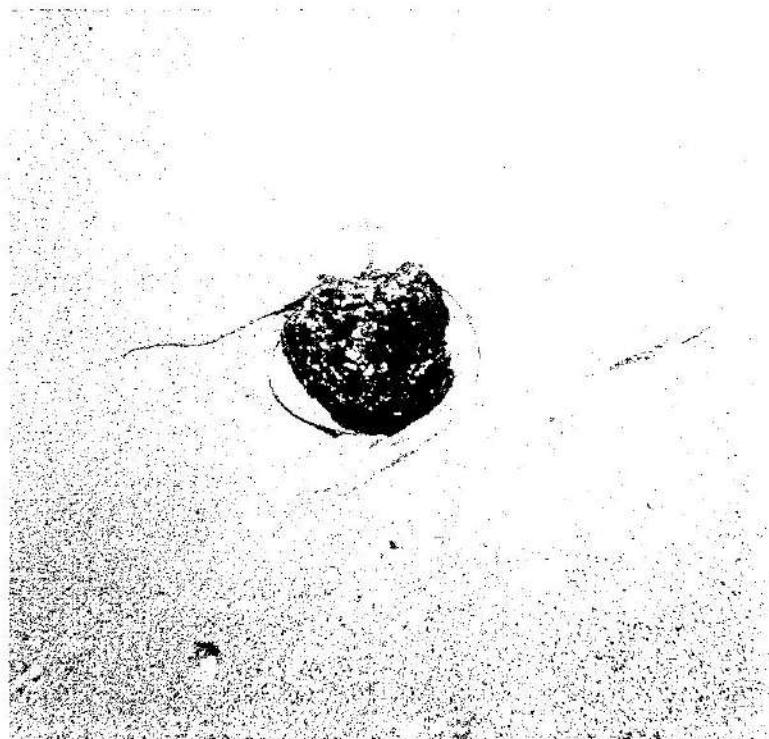
Une des brigades de courageux (et il y en a eu d'autres) qui ont lutté contre l'envahisseur de notre magnifique environnement.

Bilan de la collecte du 24 Juin au 19 Juillet : 946 kg.....
..... pas mal de douleurs dorsales..... et une énorme colère contre les inconscients qui promènent sur la mer du fioul dans des poubelles rouillées.....

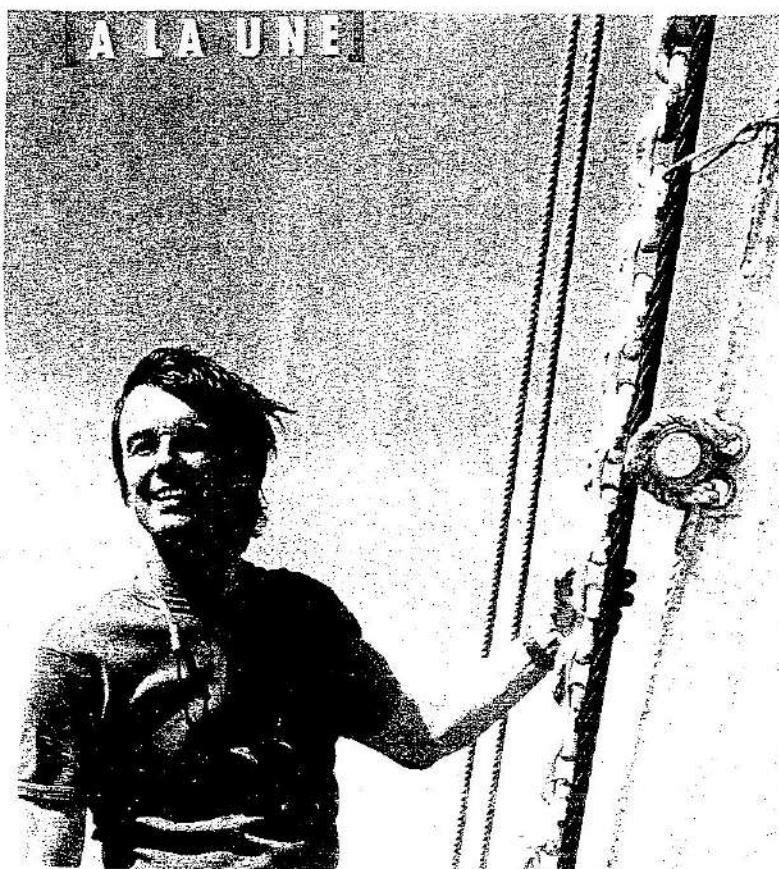
Ci contre :

"le cauchemar"

de notre Maire cet été....



Les vacances de M. Hulot sur la Côte d'Émeraude



A LA UNE

Sur terre, dans les airs, sur et sous l'eau, il a sillonné le monde. Pourtant, proclame Nicolas Hulot, le chantre de l'aventure télévisée, « les plus beaux rivages du monde sont ceux de la Côte d'Émeraude ». Des paysages romantiques. A son image.

Ce n'est pas un caprice de Parisien en mal de verdure et d'embruns qui a conduit Nicolas Hulot sur la Côte d'Émeraude. Ses plus beaux souvenirs d'enfance sont ici, à Saint-Lunaire. Pendant plus de vingt ans, il a passé ses étés en famille, à la villa « Mon rêve ». C'est là qu'il a fait ses 400 coups d'adolescent. « La première expression de liberté, je l'ai connue ici. J'y ai gagné mes premiers sous, trouvé mes premiers jobs. » Descendre les dériveurs en tracteur, jusqu'à la mer. Photographier les enfants sur la plage. Ou gérer un restaurant, pour noctambules, « peu regardants sur le contenu de leur assiette »...

Nostalgique ? Pas seulement. La Côte d'Émeraude, il l'aime pour elle-même. Argument à l'appui : « Quand on a eu comme moi la chance de beaucoup voyager, cela tombe comme une évidence : la côte nord de la Bretagne est la plus belle. Elle est vraie, sauvage, masculine. Ici, le regard peut vraiment se reposer. »

Le globe-trotteur né dans les beaux quartiers parisiens, est devenu « Breton d'adoption ». Pas de ceux qui enfilent pull et casquette de marin. Non, sa casquette à lui, elle a vécu. Comme son blouson qui accentue encore sa silhouette d'adolescent, quand il se balade, mains dans les poches et cheveux au vent, sur le littoral ou en bord de Rance.

« Pourtant, la Bretagne, elle fait tout pour qu'on la déteste. Un climat capricieux, des habitants pas franchement accueillants... Pas vraiment racoleuse. C'est pour cela qu'on ne l'aime pas par hasard, laisse-t-il tomber, avec un sourire mystérieux. Il faut être romantique. » L'attachement en sera d'autant plus « passionnel, charnel ». Définitif.

Nicolas Hulot
housse à nouveau le ton. Ce globe-trotter a tellement les pieds sur terre qu'il perçoit tous les signes extérieurs d'effritement de cette dernière. Dame Nature va mal. Si la prise de conscience s'opère, les paroles tardent à se transformer en acte. Rencontre avec un Nicolas Hulot qui garde la foi dans une lutte perdue d'avance si la société dans son ensemble ne réagit pas. Un homme qui décline le fauteuil de ministre et s'interroge sur son futur rôle au cœur de ce combat.



Présentation

Une initiative de Nicolas Hulot

Biographie de Nicolas Hulot



Né à Lille, le 30/04/55 breton de cœur, nomade de fait, tenté par la médecine, journaliste par passion, voyageur et observateur par curiosité. Chevalier de la Légion d'honneur - Chevalier des Arts et Lettres - Officier de l'Ordre National du Mérite.



Photographe et journaliste

Photographe d'Agence

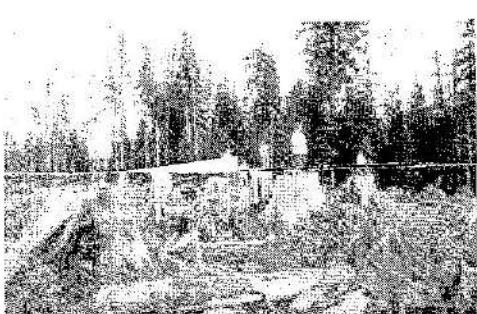
Pour l'agence SIPA Presse, il parcourt le monde entier, de l'Afrique à l'Australie, l'Antarctique et les Amériques. Cinq années de reportage dans des pays parfois en guerre, dans des conditions difficiles : c'est là qu'il acquiert le goût et même la passion du journalisme et de l'aventure.

Journaliste et Producteur à France Inter

De 1978 à 1987, il est journaliste radio et innove dans les méthodes de reportage, pour lui le journaliste n'est pas seulement un témoin passif, il est aussi un acteur d'aventures qu'il fait vivre en direct à ses auditeurs.

Rédacteur en chef de VSD Nature d'octobre 92 à juin 1995

Auteur de différents ouvrages :



Les enfants qui souffrent, Éditions P.A.C.

Tabarly, 45 ans de défis, Éditions P.A.C.

Chemins de traverse, Éditions Lattès.

Chasseurs de pôles (avec Jean-François Lutgen) Éditions Lattès, Michel.

Etats d'âme, Éditions Lattès.

Questions de nature, Éditions Plon.

A mes risques et plaisirs, Éditions Plon.

Pour que la Terre reste humaine, Robert Barbu, Dominique Bourg et Nicolas Hulot interrogés par Jean-Louis Schlegel, Éditions du Seuil.

Combien de catastrophes avant d'agir ? Comité de veille écologique, Éditions du Seuil.



Mal de la Terre

Nicolas Hulot a mal à sa Terre. Depuis plus de dix ans, il met cœur et énergie au service d'une planète dont le bulletin de santé écologique s'aggrave d'année en année. Si Ushuaïa nature nous ouvre les yeux sur les beautés menacées du monde, son présentateur interpelle aujourd'hui l'opinion et les politiques.

Trop de « blabla », pas assez de résultat. Il faut du concret. Et vite ! Des décisions urgentes sont à prendre sous peine de laisser « LA » génération future payer les pots rouillés de notre héritage.

« L'état de la planète me fait peur »

Responsable d'expéditions

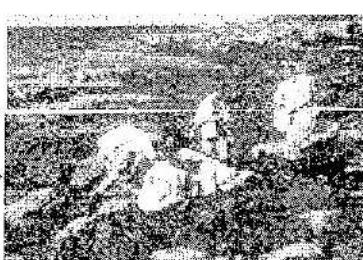
De 1970 à 1983, il accorde des expéditions au naturel dans lesquelles :

- Q Traversée de la Manche en planche à voile.
- Q Tentative de record de traversée de l'Atlantique à la voile.
- Q Expédition au Pôle Nord magnétique.
- Q Descente du Zambeze à la pagaie.
- Q Expéditions au Pôle Nord géographique en ULM (1986 et 1987).
- Q Fer ULM et fer monomoteur au Pôle Nord géographique.
- Q Tentative de traversée de l'Atlantique en ballon dirigeable à propulsion musculaire.

Producteur et animateur de télévision

- Q Producteur et présentateur de l'émission "Ushuaïa, le magazine de l'extrême" sur TF1 de sept 1987 à juin 1988.
- Q De janvier 1988 à juin 1997 producteur et animateur de l'émission "Opération Okavango" sur TF1.
- Q Depuis octobre 1996, producteur et animateur de l'émission "Ushuaïa Nature" sur TF1.

Fondateur et Président de la FNH



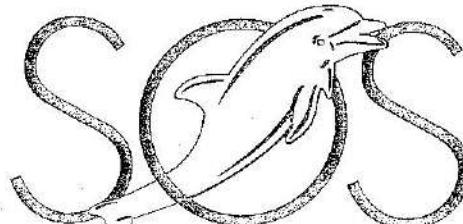
Amoureux de la nature depuis sa plus tendre enfance et en contact permanent avec elle, le producteur et animateur de télévision prend conscience de sa dégradation. Pour permettre aux générations futures de profiter des mêmes émotions que lui a données cette nature, Nicolas Hulot a voulu mettre en place au service de tous une fondation général en créant en décembre 90, la Fondation Ushuaïa.

C'est ainsi que débute l'histoire de la Fondation, qui prendra le nom de Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme en janvier 1995 et sera reconnue d'utilité publique en juillet 1998. Sa vocation est de contribuer à la découverte de la nature et à la protection de l'environnement par l'exploration, la recherche, l'éducation et la communication.

Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du développement durable.



**FONDATION NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE ET L'HOMME**



MER PROPRE

SERVEUR VOCAL : 08 36 68 66 44
3,23 FRANC LA MINUTE
INTERNET: [HTTP://WWW.FNH.ORG](http://www.fnh.org)

RESPECT - SOLIDARITE - CIVILITE

La pêche : ce qu'il faut savoir !

Il est interdit de colporter, de mettre en vente, vendre sous quelque forme que ce soit les produits de la pêche provenant des navires ou embarcations de plaisance (loi du 10/7/1970)

A bord des navires ou embarcations de plaisance, il est interdit de détenir et d'utiliser pour la pêche d'autres engins que ceux cités ici, à savoir :

- . des lignes grées pour l'ensemble d'un maximum de douze hameçons
- . deux palangres munies chacune de trente hameçons au maximum
- . deux casiers à crustacés
- . une foëne
- . une épuisette ou salabre

. en Mer du Nord, Manche et Atlantique, sauf dans les estuaires et les eaux salées des fleuves et rivières, un trémail d'une longueur maximale de 50 mètres

La réglementation fixant les dimensions minima en dessous desquelles il est interdit de capturer les poissons, les crustacés, les coquillages, de même que toute la réglementation spécifique de la pêche sous-marine s'impose naturellement aux plaisanciers qui doivent impérativement remettre à l'eau les prises n'atteignant pas les dimensions minima.

Si en effet, la pêche maritime, contrairement à la pêche fluviale, demeure libre depuis qu'une ordonnance de Colbert en posait le principe en 1681, elle n'en est pas moins soumise à une réglementation trop souvent ignorée des plaisanciers. Il est souhaitable que les plaisanciers limitent volontairement le nombre de leurs prises qui ne devraient pas dépasser leurs besoins de consommation pour leurs familles, leurs amis.

C'est pour ceux-ci un devoir de s'imposer à cet égard. Le vaste mouvement qui tous les étés conduit un nombre croissant de français sur le littoral démocratise heureusement les joies de la pêche en mer.

Mais il est aussi cause de tensions entre les diverses catégories d'usagers de la mer. Et trop d'anarchie conduirait inévitablement à des mesures restrictives draconniennes. Déjà certains les réclament.

La F. F. P. M. entend assurer la défense des droits des pêcheurs plaisanciers et consacre de grands efforts à cette mission. Mais elle ne portera tous ses fruits que dans la mesure où tous les plaisanciers sauront, en cette matière, faire preuve d'autodiscipline.

C'est une affaire de Solidarité.

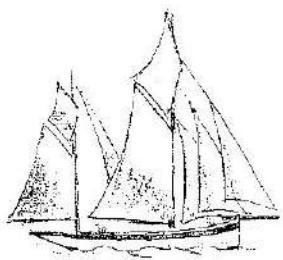
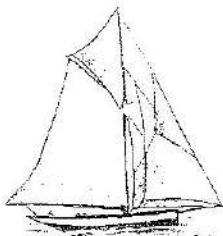
Et au-delà de toute réglementation, tout plaisancier, pêcheur amateur qui savoure sportivement ses moments de loisir, se doit de veiller avec soin à ne pas importuner ceux pour qui la pêche en mer est une activité professionnelle et seule source de revenus.

C'est une affaire de civilité

Le Comité local des pêches rappelle à l'ordre les plaisanciers pêchant au casier et au filet

Après avoir relevé différentes infractions, le Comité local des pêches rappelle aux plaisanciers de la baie de Saint-Malo que l'utilisation d'un casier et des filets est réglementée. « Seule l'utilisation de deux casiers est autorisée par navire de plaisance. Chaque bateau ne peut poser que 60 mètres de filet. Casiers et filets doivent être signalés par des bouées portant l'immatriculation du navire propriétaire. »

Le comité local fait remarquer que les tailles minimales doivent être respectées et que la vente des captures est strictement interdite. « Tout acheteur de produits pêchés par des plaisanciers (mareyeurs, pêcheurs, restaurateurs et particuliers) se trouve en infraction. Le comité local se portera d'ailleurs partie civile en cas d'infraction constatée », a indiqué Pacha' Léonard, président du comité.



YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Tarifs 2004
Prix TTC en Euro

Centre nautique et administratif : tél - fax : 0299463004
Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre :	125 €
Licence adulte FFV (facultative) :	43 €
Licence jeune FFV (facultative) :	23 €

MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 14) et septembre (jusqu'au 14)

Bateaux	Poids	Chaîne	juillet	août	Saison
-4T5	14	350 €	400 €	600 €	
+1T6	12	270 €	300 €	460 €	
-1T6	10	240 €	250 €	400 €	
- 500 kg	8	180 €	200 €	300 €	

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)

dériveur: 120 €

catamaran: 160 €

- Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 40 €
- Frais pour le déplacement d'un bateau entre le mouillage et le marais (hivernage marais) : 72 €
- Transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 90 €
- Matage ou démâlage Voilier: 25 €
- échouage ou mise au mouillage : 20 €
- Location d'emplacement au centre d'hivernage :

	int.fermé <i>forfait annuel</i>	ext. couvert <i>forfait annuel</i>	ext. clôture <i>forfait mensuel</i>
- Bateau de plus de 6 m :	598 €	412 €	31 €
- Bateau de moins de 6 m :	395 €	309 €	23 €
- Dériveur sans remorque :	169 €	18 €	11 €
- Dériveur avec remorque :	243 €	22 €	16 €
- Catamaran sans remorque :	43 €/mois	32€/mois	22 €/mois
- Catamaran avec remorque :	64 €/mois	40€/mois	30 €/mois
- Catamaran démonté :	26 €/mois	21€/mois	13€/mois

TRAVAUX

Main d'oeuvre : de l'heure: 36 €
Forfait hivernage hors-bord : 1 à 5 cv : 58 €
(comprenant démontage embase)

5 à 9.9 cv : 95 €

15 à 30 cv : 130 €

35 à 40 cv : 180 €

50 à 80 cv : 225 €

80 à 120 cv : 265 €

+ de 120 cv : 305 €

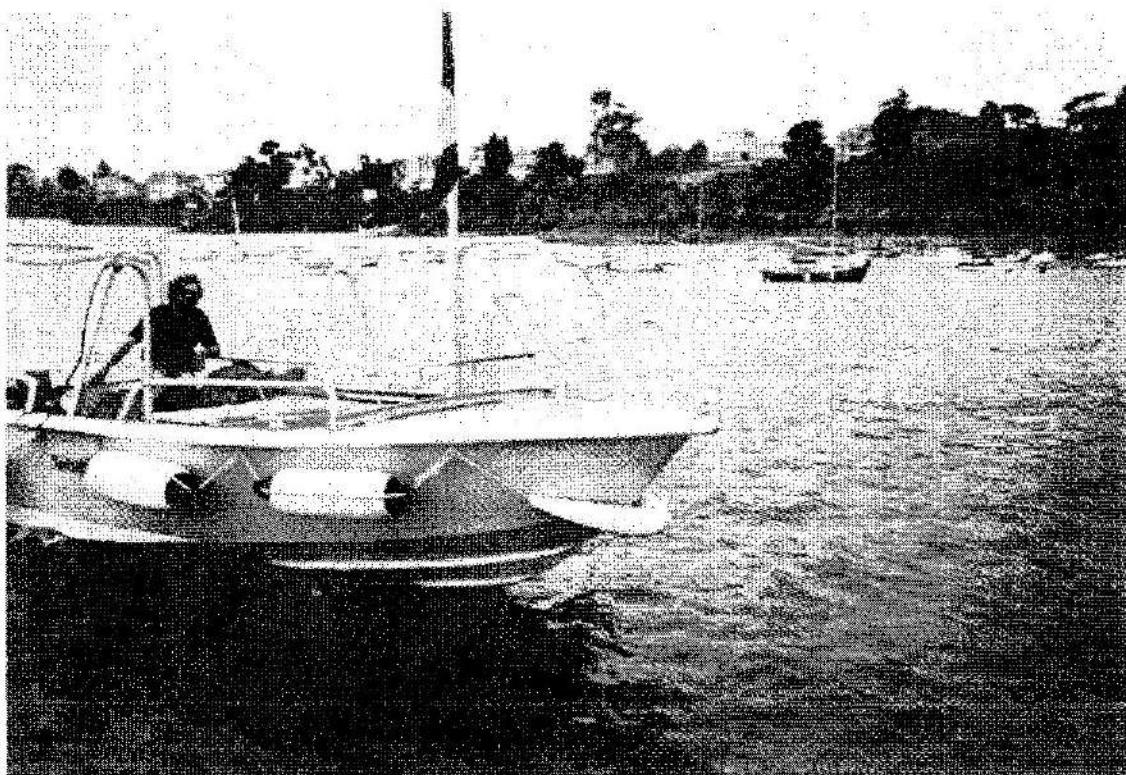
Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

Nettoyage karcher : 38 €
supplément lavage : horaire main d'oeuvre
Bachage : - de 6 m : 30 €
+ de 6 m : 40 €

Assurance : les propriétaires devront conservés leur assurance pour leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club

LA MEILLEURE DES ANNÉES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB



FOURNISSEURS :

En week-end hors saison du 12 Juin 2004 au 12 Septembre 2004 :

08 H00 à 11H30 (dernier passage)
14 H00 à 17H30 (" " ")

En saison : Juillet - Août :

08H00 à 19H00 (dernier passage)

PÊCHE DE LOISIR 2001

Direction départementale des Affaires maritimes d'Ille et Vilaine

(1) Tenir compte des périodes d'ouverture et de fermeture de pêche spécifiques à chaque espèce)

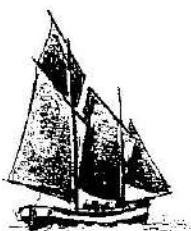
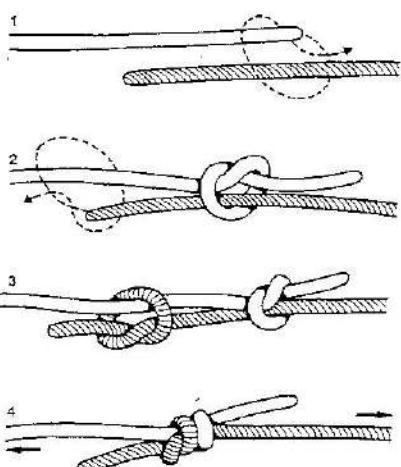
	Taille minimale	Engins autorisés	QUOTA	Observation
Coquillage	2,5 cm	râteau	néant	
Amandes	4,5 cm	crochet/râteau	3 kgs	
Bulots	3 cm	râteau	3 kgs	
Coques				
Coquilles Saint Jacques	10 cm ² en coquille 41 cm en coquille	à la main à pied par plongeur/jour (interdit samedis, dimanches et fériés)	30 CSJ (entière) par plongeur/jour (interdit samedis, dimanches et fériés)	Pêche autorisée (du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00) pendant la période d'ouverture aux professionnels interdit sur les concessions
Huitres	plate : 5 cm creuses : 30 g/pièce	crochet/râteau	5 douzaines	
Moules	4 cm	crochet/râteau	3 kgs	Reglement particulier sur le banc des Hérmelles
Ormeaux	9 cm	pêche à pied à la main ou au crochet	20 par jour et par personne	ouverture du 1 ^{er} septembre au 15 juin à interdite en plongée sous marine (1)
Praires	4 cm	crochet/râteau	3 kgs	
Palourdes	3,5 cm	crochet/râteau	3 kgs	
Vénus	2,8 cm	râteau	néant	

CRUSTACES	Taille minimale	Engins autorisés	QUOTA	Observations
Araignées	12 cm (ligne entre les rostres à la bordure postérieure de la carapace)	à pied un croc à éclabes en bateau 2 casiers à la main en apnée	6 araignées par plongeur par jour	(1)
Etrilles	5 cm	en bateau 2 casiers à pied croc à crabe	néant	
Homards	8,5 cm de longueur céphalothoracique	en bateau 2 casiers à pied croc à crabe	néant	
Tourteaux	14 cm (grande longueur)	en bateau 2 casier à pied etoc à crabe	néant	

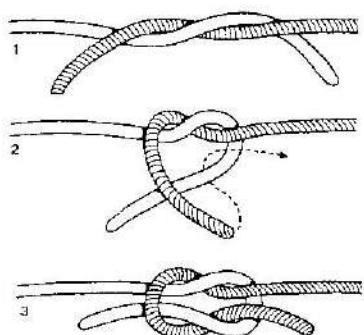
NOTA : Suivant leur nature, les infractions en matière de pêche maritimes sont punies soit d'une amende de 3000F à 15000F (délit - art.6 du décret
sont punies soit d'une amende de 3000F à 15000F (délit - art.6 du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritimes), soit une peine d'amende prévue
par les contraventions de cinquième classe (art 8 du Décret n°90-618 du 11/07/90 sur l'exercice de la pêche maritime de loisir)

« Les nœuds du pêcheur plaisancier »

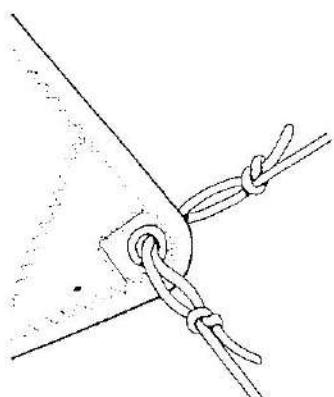
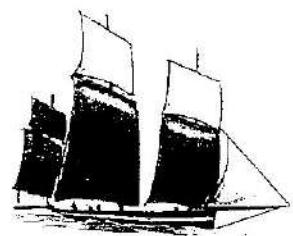
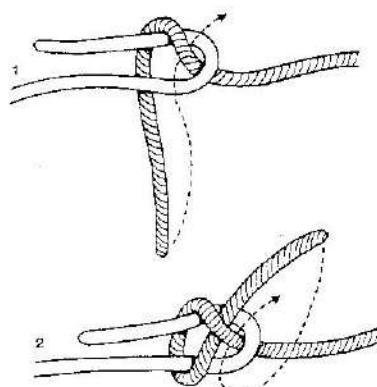
LE NŒUD DE PÊCHEUR



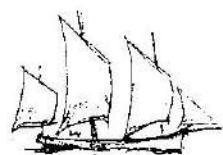
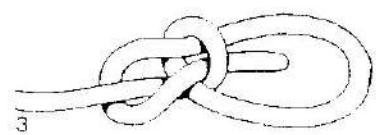
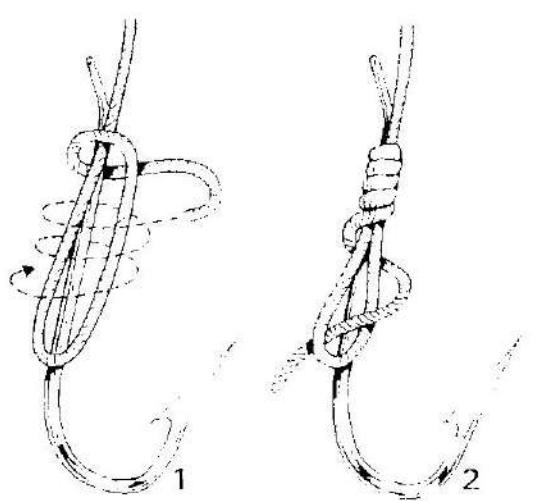
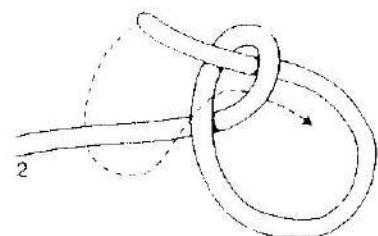
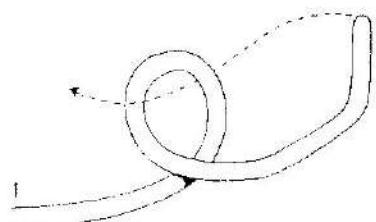
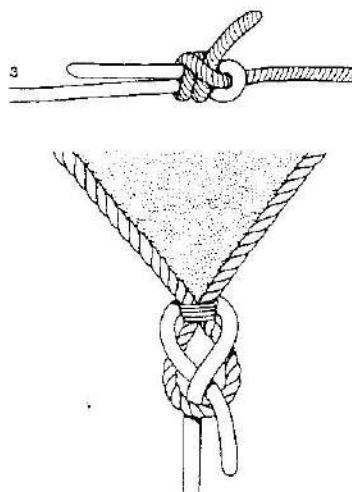
LE NŒUD PLAT



LE NŒUD D'ÉCOUTE



Le nœud de chaise



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme Établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



STATION SNSM DINARD



11 Rue Clos des Perrières
35800 DINARD

Tél. /fax station : 02.99.46.11.76.
Portable: 06.82.45.68.85.

Hervé JEAN
Président de la station

www.ville-dinard.fr/snsm
E-MAIL : dinard.snsm@voila.fr

COMMENT PARTICIPER À SON ACTION ?



J'adhère à la SNSM

- Membre actif 20 €
- Membre donateur 45 €
- Membre bienfaiteur :
 - personnes physique 380 €
 - personne morale 760 €
- Autres dons

Adressez vos dons à :

STATION S.N.S.M. DINARD
11, Rue Clos des Perrières
35800 DINARD

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

VOTRE MODE DE PAIEMENT

- Montant du versement :
- Chèque bancaire Chèque postal

POUR QUE
L'EAU SALÉE N'AIT
JAMAIS LE GOÛT
DES LARMES...

J'aide
Sauveteurs
en Mer!



31, cité d'Antin - 75009 PARIS

